

**FORMATION « CERAMISTE SPECIALISATION »**

**ECHÉANCIER DE CANDIDATURE POUR CERAMISTE SPECIALISATION 2021**

*En fonction de divers impératifs ces dates peuvent être modifiées.*

*Dans ce cas, une information sera transmise*

**D'octobre à  
janvier 2021**

**Financer votre formation :**

**Pour bénéficier d'un financement par la Région Auvergne Rhône Alpes**, le statut requis est celui de demandeur d'emploi, enregistré à Pôle Emploi, au plus tard mi janvier 2021.

**Ressources pour les Conseillers :**

**Carif Oref :** <http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>

**Marion Boisjeol**, Responsable de formation :

**04 75 50 20 98 ou 04 75 50 50 84**

[formation@maisondelaceramique.fr](mailto:formation@maisondelaceramique.fr)

**Site de la Maison de la Céramique :** <http://maisondelaceramique.fr/>

**Pour les candidats pouvant bénéficier d'autres financements :**

Dans le cas d'un co-financement OPCO/ personnel, ou d'un financement uniquement personnel, se rapprocher de la Maison de la Céramique

**Candidats, un lien vers la Région Auvergne Rhône Alpes, pour vous renseigner :**

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/111/289-se-former-pour-obtenir-un-diplome-rhone-alpes-formations-apprentissage.htm>

**Candidatures hors Région :**

En vertu du principe d'égalité d'accès au service public, les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi quelle que soit leur origine géographique ; et ce, sur l'ensemble du territoire national. Les demandeurs d'emploi issus d'autres régions ou d'autres ZTEF que celle où est mise en oeuvre la formation ne pourront ainsi faire l'objet d'aucune discrimination géographique.



### **Pour les candidats en situation de handicap:**

La céramique est un métier qui comporte un haut niveau de pénibilité mais il peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive **H+** de la Région Auvergne Rhône. Vous pouvez trouver des informations sur la page dédiée de notre site :

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/#page-content>

Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation  
Tel 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98  
mail [formation@maisondelaceramique.fr](mailto:formation@maisondelaceramique.fr)

### **PRE REQUIS**

#### **Pré requis à l'entrée en formation :**

Cette formation s'adresse à tout candidat, demandeur d'emploi, homme ou femme, tous âges confondus, en possession de solides connaissances techniques et artistiques en céramique, titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou de niveau supérieur, dans les domaines de la céramique: BMA, DMA ou d'un titre professionnel équivalent, ou de niveau supérieur.

Le candidat peut également faire état d'un exercice professionnel établi depuis au moins un an et d'une expertise au moins égale à celle prétendue par les qualifications mentionnées.

Le candidat doit être porteur d'un projet précis de production et avoir besoin d'acquérir des moyens techniques et commerciaux supplémentaires pour la réalisation et la vente de son produit.

La formation suit un rythme très intensif. Le candidat doit posséder une motivation profonde et être prêt à un investissement personnel important.

**14 octobre 2020  
de 14h00 à 15h30**

#### **Information collective à la Maison de la Céramique :**

- Entretien collectif avec les candidats en vue d'une information sur les métiers de la céramique, les conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Information sur la formation : objectifs, contenus, pédagogie, calendrier, détail du programme, présentation de l'équipe
- Comment candidater à la formation ?
- Le Maître de stage: son rôle, ses missions
- Modalités des divers financements.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation et musée.
- Information sur les dispositions notamment financières à prendre par chaque candidat concernant son installation sur le lieu de formation.

**Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.**

**Nous restons à votre disposition pour tout entretien particulier, avant ou après cette date.**

**CLOTURE DES  
CANDIDATURES  
ET LIMITE DE  
DÉPÔT DES  
DOSSIERS**

:

**20 novembre 2020**

**Date limite de réception du dossier de candidature en  
version numérique:**

Après que le candidat se soit assuré du financement du cursus en lien avec la Maison de la Céramique, le candidat et le Maître de stage déposent un dossier de candidature commun qui se compose :

- De l'attestation de demandeur d'emploi, pour les candidats déjà inscrits à PE au moment de la candidature ou de l'attestation de prise en charge pour tout autre mode de financement
- D'une lettre de motivation commune, développant une présentation :
  - des objectifs de départ fixés en collaboration avec le Maître de stage
  - des évolutions et finalisation envisagées du projet de production
  - des moyens envisagés (matériels et pédagogiques) pour son développement
  - du temps prévu pour atteindre les objectifs (temps estimé nécessaire à la formation)
  - de la cohésion du Maître de stage et du stagiaire autour du projet
- D'un CV individuel, présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours en hors et en céramique du Maître de stage et du candidat.
- D'un dossier photos légendées : format, matériau(x), technique(s), etc...de 10 pages maximum pour chacun ; présentant :

Pour le candidat :

- des réalisations existantes. Concernant son projet, il présente des maquettes, des dessins et des prototypes.

Pour le Maître de stage :

- des réalisations en cours et passées

Le dossier, composé de cet ensemble, doit être en :

- **1 version numérique** complète (lettre de motivation, CV et photos) en format PDF, envoyée par mail ou via une plateforme du cloud.

25 novembre 2020

**Test n° 1 : Présélection du binôme sur dossier**  
(cf « le livret du candidat »)

1/3 décembre 2020

**Test n° 2 : Sélection du binôme lors d'un entretien avec le jury**  
(cf « le livret du candidat »)

Les 10 ; 11 ou 14  
décembre 2020  
(la date sera précisée  
individuellement aux  
candidats)

**Si nécessaire et sur préconisation du jury,**  
travail de finalisation du projet  
(cf « le livret candidat »)

18 décembre 2020  
Avec compte rendu  
individuel

**Avis définitif d'admission**  
(validation administrative du dossier en fonction  
du statut effectif de demandeur d'emploi en ayant droit à la  
formation)

**Date prévue de début de formation:**

Le 22 janvier 2021  
(date à confirmer)

**Date prévue de fin de formation:**

1 avril 2021 (date à confirmer)

**Durée de la formation :**

280 à 350 heures

**Les statuts requis à votre entrée en formation:**

Demandeur d'emploi  
ou professionnel en activité bénéficiant  
d'un co-financement OPCO

**POUR ALLER PLUS LOIN :**

**N'hésitez pas à les consulter sur notre site**

**<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/#page-content>**

**H+**

**<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/>**

**ou à le demander à**

**[formation@maisondelaceramique.fr](mailto:formation@maisondelaceramique.fr)**

**LA FORMATION SE DEROULE À SOUS LA DIRECTION DE  
LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT**

**Pour tout envoi ou renseignement:**

Marion Boisjeol, Responsable de la formation et Référente H+ :

**Maison de la Céramique**

Rue des Reymonds, Parc de la Baume  
26220 DIEULEFIT

**Tel 04 75 50 50 84**

**Email :** [formation@maisondelaceramique.fr](mailto:formation@maisondelaceramique.fr)

**Site :** [www.maisondelaceramique.fr](http://www.maisondelaceramique.fr)